

III. CHRONOLOGIE DES ÉVÉNEMENTS DE MARS 1987 AU 11 JUILLET 1990

L'année 1987 constitue un point de départ logique pour examiner la chronologie des événements qui ont abouti à la crise d'Oka. C'est en mars de cette année-là que le «Club de golf Oka Inc.» a tenté de faire renouveler le bail de son terrain de golf de neuf trous. Cette démarche a causé des frictions entre la municipalité et les habitants de Kanesatake, qui se sont toujours opposés à la présence du terrain de golf et qui soutiennent que ces terres leur appartiennent. Quelques mois plus tard, le conseil de bande de Kanesatake essayait d'empêcher que le bail ne soit renouvelé. Le terrain de golf est situé à l'ouest de la municipalité et est surtout entouré de boisés.

Par ailleurs, la question du système de gouvernement semble avoir fait l'objet d'une nouvelle controverse au sein de la collectivité de Kanesatake au début de 1987. En effet, certains membres de la collectivité souhaitaient qu'on abandonne le régime coutumier en vertu duquel les Chefs héréditaires traditionnels des Six-Nations amérindiennes étaient nommés, et qu'on adopte à sa place un mode d'élection. En outre, la Longhouse s'opposait aux prétentions traditionalistes du conseil de bande établi en vertu de la *Loi sur les Indiens*. En février 1987, Walter David père, secrétaire de la Longhouse de Kanesatake de la Confédération iroquoise des Six-Nations, écrivit au conseil de bande pour s'insurger contre «le vol délibéré, par le conseil de bande de Kanesatake, du titre, du système de clans et de la Grande Loi (la «Kayenerakowa») du peuple de la Longhouse». Dans sa lettre, il faisait aussi mention du fait que la Longhouse dénonçait ce vol depuis des années et que le «conseil de bande tournait la Confédération légitime iroquoise des Six-Nations en dérision puisque, d'une part, il abusait de son titre et se posait en gouvernement «traditionnel» et que, d'autre part, il appliquait à la lettre les dispositions de la *Loi sur les Indiens* dans toute transaction avec le gouvernement fédéral... Nous n'avons aucune objection à ce que les membres du conseil de bande s'appellent des Mohawks, mais nous nous opposons d'emblée à ce qu'ils se prétendent les chefs héréditaires traditionnels des Six-Nations amérindiennes ou qu'ils s'approprient une partie de notre titre.» Enfin, il affirmait que les membres de la Longhouse ne prenaient pas parti dans les différends qui divisaient la collectivité.

C'est à ce moment-là que le ministère des Affaires indiennes demanda à un cabinet d'experts-conseils de mener une enquête en vue de déterminer si la collectivité voulait ou non changer le système de gouvernement local, soit en modifiant les coutumes, soit en adoptant un système électoral. Le cabinet Laporte et Gravel déposa son rapport à la fin de mai 1987. À la suite de cette étude, et après avoir procédé à de nouvelles consultations, le ministère décida de tenir un référendum afin de déterminer si la collectivité voulait remplacer le mode de sélection des membres du conseil de bande prévu par la *Loi sur les Indiens* par un nouveau système électoral qui serait lui aussi régi par la loi. Les Chefs héréditaires traditionnels des Six-Nations amérindiennes intentèrent des poursuites